

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 7 octobre 2024 à 18h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que monsieur Pierre Laplante.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

Aucune personne n'assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 18h31.

CD-24-007 1.1. Adoption de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-24-008 3.1. 349, chemin de Knowlton - Zone URB-4-K15 - District Knowlton-Victoria

ATTENDU QUE Les Immeubles Plaza Z-corp Inc., propriétaire de l'immeuble situé au 349, chemin de Knowlton, lot 4 471 097, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour le bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les avis de demande de certificat d'autorisation de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'Inventaire du patrimoine bâti (Fiche 121), avec une valeur patrimoniale *Moyenne*;

ATTENDU QUE le bâtiment est en mauvais état à cause d'un manque d'entretien depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE l'usage prévu pour le lot est la construction d'un bâtiment multifamilial de huit (8) logements, et que le comité a pris connaissance des plans pour ce nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE le comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition de la partie arrière du bâtiment principal, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment principal résidentiel au 349, chemin de Knowlton, lot 4 471 097, zone URB-4-K15, telle que présentée par le propriétaire, Les Immeubles Plaza Z-corp Inc.

ADOPTÉ

CD-24-009

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est


Proposé par Lucy Gagnon


Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h33.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falquero
Secrétaire